

MIEUX PRÉVENIR, MIEUX S'ADAPTER

## 1982 - SOUTENIR LES VICTIMES DE CATASTROPHES NATURELLES

Les victimes de catastrophes naturelles sont indemnisées sous conditions grâce à la loi de 1982, qui se fonde sur le principe de mutualisation entre tous les assurés et met en place une garantie catastrophes naturelles de l'État. Le premier plan d'exposition aux risques voit également le jour afin d'inciter les assurés à la prévention. Le risque d'inondation est pris en compte 5 ans plus tard par la loi relative à l'organisation de la sécurité civile.

Norbert Marguet et Alain Gauthier, techniciens en hydrométrie, effectuent des mesures sur le Doubs en crue à Fourbanne, 2012, Arnaud Bouissou / Terra

## MIEUX PRÉVENIR, MIEUX S'ADAPTER

### 2000-2014 - LA LUTTE CONTRE LES RISQUES NATURELS

Dans les années 2000, les mesures pour prévenir et gérer les risques naturels se multiplient. En 2003, la loi rend obligatoire l'information de l'acheteur ou du locataire d'un bien immobilier situé dans une zone d'insécurité ou dans le périmètre d'un plan de prévention des risques naturels ou technologiques. Les plans ORSEC prévoient les mesures à prendre et les moyens de secours pour faire face aux risques. Les zones à risques sont identifiées et cartographiées. À la suite de la tempête Xynthia en 2010, le risque de submersion marine est intégré aux plans de prévention. Les métropoles, communautés urbaines, d'agglomération ou de communes sont chargées de la prévention des inondations et de la gestion de leurs milieux aquatiques depuis 2014.

**MIEUX PREVENIR, MIEUX S'ADAPTER**

## **ANNÉES 1980, 1990 - LES MISSIONS DU MINISTÈRE SE DIVERSIFIENT**

L'accident de Tchernobyl conduit rapidement à impliquer le ministère de l'Environnement dans la sûreté nucléaire : des contrôles externes exercés par l'IRSN et l'ASN, les commissions consultatives de riverains sont mises en place. En parallèle, les exploitations minières (charbon essentiellement) ferment progressivement, et c'est le ministère qui est en charge de cette transition. Les installations qui ont un impact en matière de risque technologique sont soumises à un encadrement européen depuis 1996.

MIEUX PRÉVENIR, MIEUX S'ADAPTER

## 2009 - DES INSTALLATIONS CLASSÉES, CONTROLÉES

Le régime des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) encadre le contrôle des activités agricoles ou industrielles susceptibles de provoquer un danger ou inconvénient pour l'être humain et l'environnement. Ce contrôle est assuré au quotidien par les inspecteurs des installations classées du ministère. Les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) du ministère sont également pleinement impliquées. Objectif d'ici 2022 : augmenter de 50% les inspections des installations classées.